

L'APA est une Allocation personnalisée, le besoin d'aide variant selon le degré de perte d'autonomie et la situation de la personne âgée.

L'APA a pour objectif le maintien à domicile des personnes âgées. Elle permet aux personnes âgées de recourir aux aides dont elles ont besoin pour accomplir les actes de la vie courante en fonction de leur situation et besoins.

L'APA est une allocation attribuée versée par le Département.

Qui sont les bénéficiaires ?

Sont concernées :

Cette aide est destinée :

- aux personnes âgées de 60 ans (au moins,) et plus,
- en perte d'autonomie pour accomplir les actes de la vie courante,
- et résidant de façon stable et régulière en France.

Les personnes de nationalité étrangère doivent être en situation régulière en matière de séjour en France.

L'APA n'est pas soumise à conditions de ressources, mais son calcul prend en compte les revenus du bénéficiaire. Elle n'est pas récupérable sur la succession.

Elle peut être versée aussi bien à domicile, qu'en établissement.

Pour faire votre demande, vous devez transmettre votre dossier à :

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA SOLIDARITÉ

19, rue Saint Louis

77012 Melun cedex

01 64 19 25 89

Par la suite, une équipe de travailleurs médico-sociaux se rendra à votre domicile pour évaluer votre situation et votre niveau d'autonomie pour définir un plan d'aide adapté.

Par la suite, l'équipe calculera le montant de l'aide accordée.

Attribution de l'APA

Une évaluation de la perte d'autonomie est effectuée, qui permet de définir les besoins et le plan d'aide le plus approprié à l'état de personne âgée.

Ce plan d'aide et la prise en compte des ressources permettront de déterminer la part des dépenses couvertes par l'allocation et celle restant à la charge du bénéficiaire.

[scald=355:]

L'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.)

Conditions d'attribution de cette allocation départementale
Loi n° 647 du 20-07-2001 - Loi n° 289 du 31-03-2003
et leurs décrets d'application
n° 1084, 1085, 1086 et 1087 du 20-11-2001
n° 278 du 28 mars 2003

1 – QU'EST-CE QUE L'APA ?

Attribuée et versée par le Conseil général, cette allocation remplace la prestation spécifique dépendance (PSD) à compter du 1^{er} janvier 2002.

Elle est destinée aux personnes âgées qui ne peuvent plus, ou difficilement, accomplir les gestes simples de la vie quotidienne (se lever, se déplacer, s'habiller, faire sa toilette, prendre ses repas, etc).

Elle permet de financer tout ou partie de la prise en charge de la perte partielle ou totale d'autonomie.

2 – QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Toute personne âgée de 60 ans et plus, quelles que soient ses ressources, ayant une résidence stable et régulière en France et dont le degré de perte d'autonomie correspond aux Groupe Iso Ressources (GIR) 1, 2, 3 ou 4.

3 – QU'EST-CE QU'UN GIR ?

Un GIR (groupe iso-ressources) est une classification permettant de mesurer le degré de perte d'autonomie de la personne à l'aide d'une grille nationale d'évaluation de la dépendance, grille AGGIR (Autonomie, Gérontologie, Groupe Iso-Ressource)

La grille AGGIR comporte 6 GIR : le GIR 1 correspond au plus fort degré de perte d'autonomie physique et psychique, les GIR 5 et 6 correspondent aux personnes peu dépendantes ou valides.

4 – OÙ RETIRER LE DOSSIER DE DEMANDE ?

Pour une demande d'APA à domicile : en s'adressant au centre communal d'action sociale (CCAS), à la Mairie de la commune de résidence de la personne âgée, au Conseil général (à l'Unité d'Action Sociale, au service des Prestations, à la DGA-SOLIDARITE), dans les services d'aide à domicile et aux centres locaux d'information et de coordination (CLIC). Le dossier complété sera ensuite transmis au Conseil général avec les pièces justificatives. Pour une demande d'APA en établissement : le dossier pourra être retiré auprès de l'établissement d'accueil puis, une fois complété, adressé directement au Conseil général.



Allocation personnalisée autonomie (APA)

Publié sur le site Mairie de Pontault-Combault (<http://www.pontault-combault.fr>)

Poids : 35.93 Ko

[Téléchargement](#) [1]

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA SOLIDARITÉ

CERTIFICAT MEDICAL POUR UNE DEMANDE D'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom de naissance :

Nom marital :

Prénom :

Adresse actuelle :

Code postal :

Commune :

Madame, Monsieur et cher confrère,

La loi du 20 juillet 2001 a institué l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) qui a remplacé pour les personnes âgées de plus de 60 ans l'Allocation Compensatrice de Tierce Personne (A.C.T.P.) et la Prestation Spécifique Dépendance (PSD).

Cette prestation est destinée aux personnes âgées qui ont besoin d'être aidées pour accomplir les actes essentiels de la vie à domicile, ou de bénéficier d'une amélioration de leur environnement quotidien.

Votre patient(e) a demandé à recevoir l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Il (elle) va recevoir la visite d'une assistante sociale ou d'une infirmière. Celle-ci fera le point sur son environnement et ses besoins, à l'aide de la grille d'évaluation AGGIR.

Vous pourrez, si votre patient(e) le souhaite, être présent à cette rencontre.

En tout état de cause, il me serait très utile de connaître votre propre évaluation de l'état de santé de cette personne, pour pouvoir établir le mieux possible le « plan d'aide » dont elle bénéficiera. C'est pourquoi je vous serais obligé(e) de bien vouloir remplir le formulaire ci-joint et le remettre sous pli confidentiel à l'intéressé(e), qui le joindra à son dossier de demande.

Lors de l'évaluation du GIR (Groupe Iso-Ressources) et/ou de l'élaboration du plan d'aide, je pourrai être amené(e) à vous consulter pour de plus amples informations.

Je vous remercie par avance de ce que vous ferez pour votre patient(e) et vous prie d'agréer, cher confrère, l'expression de mes sincères salutations.

Le médecin responsable de l'équipe
Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
de l'Unité d'Action Sociale



Allocation personnalisée autonomie (APA)

Publié sur le site Mairie de Pontault-Combault (<http://www.pontault-combault.fr>)

Poids : 30.74 Ko

[Téléchargement](#) [2]

**LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES
POUR UNE DEMANDE D'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)**

- Imprimé de demande dûment complété et signé,
- Photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité ou un extrait de naissance **(pour le demandeur de nationalité française),**
- Photocopie du passeport de la communauté européenne **(pour les demandeurs de nationalité autre que française, mais appartenant à la communauté européenne),**
- Photocopie de la carte de résidence ou du titre de séjour en cours de validité **(pour les demandeurs de nationalité étrangère, hors communauté européenne),**
- Justificatif de domicile (quittance de loyer ou attestation d'hébergement ou taxe d'habitation),
- Photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition à l'impôt sur le revenu (pour une demande déposée entre janvier et août de l'année n ; fournir l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année n-2, pour une demande déposée entre septembre à décembre, celui de l'année n-1),
- Photocopie du dernier relevé des taxes foncières sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties,
- Un relevé d'identité bancaire ou postal,
- Pour les hébergements en famille d'accueil, fournir le contrat d'accueil et l'arrêté d'agrément,
- Pour les hébergements en établissement situés hors Seine-et-Marne, joindre l'arrêté départemental de tarification,
- Certificat médical (à joindre au dossier pour pli cacheté en indiquant le nom et prénom du demandeur et la mention « certificat médical ») pour une demande d'APA à domicile.

Poids : 22.2 Ko

[Téléchargement](#) [3]

Notifications: Vendredi 8 juin 2018

URL de la source (modifié le 11/06/2018 - 17:40): <http://www.pontault-combault.fr/vie-sociale/seniors/allocation-personnalisee-autonomie-apa>

Liens

[1] http://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/condition_d_attribution_apa.pdf

[2] http://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/certificat_medical_demande_d_apa.pdf

[3] http://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/liste_des_pieces_demande_d_apa.pdf